

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 29 septembre 2014.

Séance ouverte à 19h20 sous la présidence de monsieur Kir, Bourgmestre.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boikete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; MM./HH. Smahi, Clerckx, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Mme./Mw. Laaraj, M./Dhr. Yildiz, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme./Mw. Dagyarani, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Özdemir, Mme./Mw. Bulduk, MM./HH. Frémal, Balsat, Mmes./Mw. Warnotte, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

Absents / Afwezig : M./Dhr. Roekens, Mme./Mw. Vandenabeele, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden.

Monsieur le Président : Je demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Ce point est relatif à un avenant à la convention signée entre la région de Bruxelles Capitale et la commune de Saint-Josse concernant la crèche sise chaussée de Louvain : 189-193A. La convention date de 2010 et définit le montant et les modalités de cofinancement. Cette convention prévoyait la liquidation totale des subsides au plus tard au 31 décembre 2014. La réalisation du projet ayant pris du retard, la région a répondu favorablement à la demande de la commune et propose un avenant à la convention afin d'étendre les dépenses jusqu'au 31 décembre 2015.

La majorité invoque la question de l'urgence. Quelqu'un demande-t-il la parole ? Non.

Le Président propose de passer immédiatement à l'interpellation citoyenne.

Kristien Van Mechelen, porte-parole :

Ik ben hier vanavond met het mandaat van meer dan 400 bewoners van Sint-Joost. Een burgerinitiatief over een thema dat ons allen aan het hart ligt en zeer belangrijk is. De rede van deze interpellatie is de vaststelling dat we bijna 5 jaren zonder zwembad zitten. Er werd een heropening gepland in 2011. Daarna begin 2014. Maar wat blijkt, het zwembad is nog altijd niet heropend en, vooral, er wordt eigenlijk niet gecommuniceerd. Ons zorgen want gemeentelijk zwembad ... in onze buurt is essentieel op vlak van sport, gezondheid, recreatie en onderwijs. Zodat alle inwoners van de bevolking de kans krijgen om op een toegankelijke manier sport te beoefenen en in het minst de kans krijgen om te zwemmen.

Dit was een korte inleiding om over te gaan tot de huidige stand van zaken.

J'ai entre-temps appris dans la presse qu'une réouverture rapide était également pour vous une priorité. Les Monument et Sites ont signalé en janvier 2014 qu'une étude historique était nécessaire afin de compléter le dossier. Dans le journal "la Capitale", vous avez déclaré que le bureau d'études avait été désigné et que vous attendiez ses conclusions pour le mois de novembre 2014. Pour la fin de cette année, le permis d'urbanisme serait délivré. Une bonne nouvelle, nous sommes ravis que le dossier avance. Il nous reste néanmoins quelques questions. En février 2013, une réouverture au printemps 2014 avait été annoncée. Sur quelles bases avait été proposée cette date de réouverture printanière ? Comment se fait-il que l'on ne retrouve pas de trace des

fonds de fonctionnement dans le budget 2014 ? Toujours dans "la Capitale", vous expliquez avoir prévu un million d'euros pour la restauration dont 60% seraient apportés par les Monuments et Sites et que vous espérez également un soutien du secteur des infrastructures sportives. Quelles garanties pouvez-vous apporter quant au fait que le dossier ne soit pas à nouveau à l'arrêt dans quelques mois pour le motif de moyens insuffisants ? Le collège considère-t-il également la possibilité d'un partenariat public-privé avec une société dans le quartier par exemple ? Il y a beaucoup d'employés qui utiliseraient la piscine pendant leur pause du midi. Récemment, vous avez confirmé que la réouverture était prévue pour fin 2015. Dans quelles mesures cette date est-elle certaine ? Y a-t-il un planning et un timing concret pour les travaux ? Une réouverture implique entre-autres qu'il faudra engager du personnel et un directeur. Auparavant, les fonds de fonctionnement s'élevaient à 350.000 euros annuels. Pourrons-nous retrouver cela dans le budget 2015 ?

La communication concernant la fermeture et la réouverture était très faible. Est-ce que la commune pourrait communiquer plus régulièrement quant à l'avancement du dossier, les résultats de l'étude, le début des travaux, l'avancement de ceux-ci ?

Une dernière question : comment comptez-vous assurer qu'une génération entière de notre population scolaire — et ce aussi bien au niveau des enfants que des jeunes — apprenne à nager ? La réouverture est prévue pour fin 2015. Ce qui veut dire que cette année scolaire, et peut-être également la suivante, des enfants de Saint-Josse et d'une partie de Schaerbeek n'apprendront pas à nager ?

Quelles solutions proposez-vous pour cette année scolaire et la suivante ? Prévoyez-vous des efforts supplémentaires pour rattraper le retard au niveau du cours de natation ?

Comme vous le savez, apprendre à nager fait partie des objectifs finaux que les élèves doivent apprendre.

Wij, inwoners van Sint-Joost hopen op een heel sterk antwoord op onze vragen. We wensen eind 2015 terug te kunnen zwemmen, zowel jong als oud. We hechten hieraan enorm veel belang, voor de toekomst van onze kinderen. We willen alle kinderen dezelfde kansen geven. Ik hoop dat het gemeentebestuur positief gevolg geeft aan deze gemeenschappelijke vraag.

Dank u voor uw aandacht.

Meneer de Voorzitter : Dank u wel voor uw interpellatie. Jullie zullen zien dat het niet een probleem van geld is maar dat het eerder een probleem is van overeenstemming van een goeie akkoord te hebben met Monumenten en sites. Ik dank u voor dit burgerinitiatief en ik ben blij dat wij allemaal hetzelfde doel nastreven, namelijk de heropening van de baden van Sint-Joost. Laat mij toe u eerst een vooral een overzicht te geven van de werken aan het zwembad Sint-Franciscusstraat. Het is in 2010 dat het Sint-Franciscus zwembad werd gesloten voor conformiteitswerken aan de technische installaties. De verwarming, de verluchting, de waterbehandeling en de leidingen. Tevens, werd er voorzien in een eenvoudig nazicht van de stabiliteit en de waterdichtheid van het bassin.

En 2010, la commune a réalisé des travaux de mise en conformité des installations techniques. Il s'agissait du chauffage, de la ventilation, du traitement des eaux et les conduites.

En 2011, la première phase des travaux est réalisée.

De eerste fase van de werken wordt uitgevoerd. De nieuwe technische installaties zijn operationeel en beantwoorden aan de normen. De werken worden stopgezet omdat er grote waterlekken worden vastgesteld onder het bassin, bovenop het nieuwe elektrische paneel in de kelder. De inwerkingstelling van het bassin zou een reëel gevaar betekenen voor de gebruikers gezien het zeer grote risico op elektrocutie voor de zwemmers en brandgevaar voor het gebouw. Er werd dus beslist om de kom te ledigen. Het project diende dus herbekeken te worden en er moest rekening gehouden worden met de veiligheid van het zwembad. Er werden grotere stabiliteit- en dichtheidswerken voorzien, van waar de noodzaak tot een grondigere stabiliteitsstudie. Deze werken vereisten het akkoord van de commissie voor Monumenten en Landschappen aangezien het zwembad in zijn geheel werd beschermt in 2009. Een zogenaamde stedenbouwkundige vergunning als ook een milieuverdunning zijn nodig gebleken.

En 2012, la suite du dossier a été confiée à un bureau de stabilité chargé de réaliser tous les documents nécessaires à l'introduction d'un permis d'urbanisme et d'un permis d'environnement. Des investigations ayant été menées en parallèle afin de trouver des solutions pour la stabilité du bâtiment. Le service des travaux n'a eu de cesse de trouver des solutions. En décembre 2012, le nouveau collègue issu des élections communales a une nouvelle fois fait de ce dossier une priorité.

We koesterden de ambitie om het zwembad in 2013 te heropenen.

Après avoir adopté le budget général de la commune en mars 2013, nous avons introduit la demande de permis d'urbanisme le 2 juillet 2013. A savoir, le permis d'environnement et le permis d'urbanisme. Il a fallu beaucoup d'insistance de l'administration pour obtenir une réponse des Monuments et Sites, celle-ci est arrivée le 16 avril 2014. Dans ce rapport, remis par la direction des Monuments et Sites, il a été demandé à la commune d'enrichir encore le dossier. De venir avec une étude de stabilité approfondie. Deux nouveaux points : des pistes de solutions pour la stabilité et l'étanchéité de la cuve du bassin. On nous demandait en plus de cela de réaliser une étude historique et sur base de cette étude historique de venir avec des pistes de solution. Le bureau de stabilité qui avait été initialement désigné par la commune n'avait pas les compétences, les spécificités nécessaires pour réaliser cette demande.

In 2014, nog deze zomer, heb ik samen met onze schepen van openbaar werken en van sport, alle gemeentelijke diensten gelast om alles in het werk te stellen om het zwembad in 2015 te heropenen.

Nadien had ik een ontmoeting met de directeur van Monumenten en Landschappen om hem bewust te maken van de dramatische situatie op het terrein. Ik heb hem uitgelegd dat we alles moeten doen in het belang van de kinderen, van de volksgezondheid en van het behoud van het erfgoed. Wij zijn tot een overeenkomst gekomen over een werkmethode en over een planning van de werken. De gemeente en het gewest wensen het zwembad te heropenen in 2015. Overeenkomstig heeft het college op 16 september, een aantal dagen geleden, de gunning goedgekeurd van het studieopdracht voor een bureau gespecialiseerd in de renovatie van beschermde gebouwen en van zwembaden. De taak van dit bureau is om de twee lopende vergunningsaanvragen te vervolledigen en om deze te verdedigen op de directie van Monumenten en Landschappen tot het verkrijging van de vergunning. In parallel, het bijhorende uitvoeringsdossier samen te stellen en de administratie te helpen om de offertes van de ondernemingen voor de opdracht van renovatiewerken te analyseren en om de controle van de werken te verzekeren tot aan de voorlopige en definitieve oplevering.

Nous essayons d'accélérer le mouvement le plus possible. Mi-novembre, les conclusions

de ce rapport devraient être sur la table du collège. Nous nous sommes entendus avec la région quant à la méthodologie de travail : à la fin du mois de novembre, début décembre, le dossier sera envoyé à la commission royale des Monuments et Sites pour avis. Nous pourrions voir la direction des Monuments et Sites à cette date afin de dégager des pistes par rapport aux travaux qui doivent être menés à cet endroit. Pour la suite des opérations, je ne vais pas ici entrer dans les détails techniques. Il s'agit de nombreuses échéances avec les marchés publics.

Vous avez également posé des questions sur la communication. Il est vrai que nous n'avons pas excellé à ce niveau. Peut-être car nous étions aux prises avec d'autres dossiers. La commune s'engage à tenir au courant au mieux la population des évolutions à venir dans le dossier. Nous souhaitons pouvoir offrir le plus vite possible la piscine à la population. J'ai demandé à notre échevin des travaux que les délais de réalisation que nous donnerons soient raccourcis au maximum. Ceci sera indiqué dans le cahier des charges du marché des travaux. Nous avons par ailleurs souhaité éviter avec la région le mauvais débat entre les intérêts de la population et la préservation du patrimoine.

Concernant les budgets, nous avons provisionné un million d'euros. Le montant devrait être moindre mais nous avons préféré être prévoyants. Nous prévoyons également l'engagement de personnel. Il ne s'agira pas du montant que vous citez car la première année ne sera pas pleine. Les Bains de Saint-Josse étant organisés sous la forme d'une ASBL, les frais de fonctionnement ne se retrouvent pas là où vous l'escomptiez dans le budget mais sont bien prévus.

Enfin, quant à la possibilité offerte aux enfants de pouvoir se rendre à la piscine, nous avons réalisé un travail colossal afin de permettre à un maximum d'enfants de ce faire. Il est vrai que ceci n'a pas été possible pour tous les enfants ni avec la même fréquence pour chacun. Il s'agit là d'un échec pour nous.

Depuis le début, nous avons essayé de faire les choses le plus sérieusement possible. D'abord, avec un budget que nous avons voté, un permis d'urbanisme que nous avons déposé dans la foulée, au mois de juillet. Nous avons relancé la direction des Monuments et Sites à chaque fois que nous le pouvions. Nous n'avons obtenu une réponse qu'au mois d'avril 2014. Il faut préciser qu'il s'agit de carrelages au fond de la piscine pour lesquels toutes les propositions qui ont été faites ont été rejetées...

Je vous remercie pour votre interpellation.

Monsieur Mouhssin : Je souhaiterais, comme vous l'aviez permis lors de la précédente interpellation citoyenne et bien que cela ne soit pas prévu par le règlement, que chacun puisse s'exprimer.

Monsieur le Président : Monsieur Mouhssin, vous êtes généralement le premier à nous rappeler le règlement, je propose que nous nous y tenions.

Le Président lit le passage du règlement afférant aux interpellations citoyennes au conseil communal où il est stipulé que le Président ou le membre du collège ayant le point dans ses attributions répond à l'interpellation séance tenante après quoi le point est considéré clos.

Monsieur Mouhssin : Je souligne que lorsque une interpellation citoyenne porte sur une proposition moins polémique, vous permettez à l'opposition d'exprimer son point de vue mais pas ici. Je n'interviendrais pas si vous n'aviez pas exprimé de fausses vérités.

Monsieur le Président : Vous avez le loisir en tant que conseiller communal

d'intervenir chaque mois par le biais d'interpellations. L'incident est clos, nous passons à l'ordre du jour du conseil et au tirage au sort.

Par tirage au sort, Mme Dagyarán est la première à voter.

**1. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 01.09.2014 – Approbation.
Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 01.09.2014 - Goedkeuring.**

M. Neve : Lecture des décisions du conseil communal du 01.09.2014.

Approuvé – Aangenomen.

**2. Jazzstation asbl; vérification du compte de l'exercice 2013.
Jazzstation vzw; nazicht van de rekening van het dienstjaar 2013.**

Madame Warnotte : L'article 14 du règlement de la tenue des conseils communaux prévoit que l'ensemble des pièces relatives à chaque point de ceux-ci soient mises à la disposition des membres du conseil sans déplacement et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour. Je suis venue consulter les pièces 5 jours après avoir reçu ma convocation et force fut de constater que les comptes de la Jazzstation n'en faisaient pas partie. L'article 14 n'est dès lors pas respecté. Ceci est le cas à chaque conseil communal depuis que j'en fais partie, c'est à dire, depuis le 16 octobre 2012.

Je constate également que le règlement relatif à l'attribution de subsides n'est pas respecté dans le cas de la même Jazzstation. Au dernier point du second article, il est précisé que pour les subsides supérieurs ou égaux à 25.000 euros, la loi du 14 novembre 1983 s'applique *in extenso*.

Madame Warnotte lit l'article en question.

Il appert que le subside a été liquidé pour les 20 % restants au Collège du 9 septembre 2014 alors que les justificatifs n'ont été approuvés qu'au Collège du 16 septembre.

Je demande une suspension de séance afin de prendre connaissance des comptes et je vous serai gré de nous expliquer comment se fait-il que le subside ait été liquidé avant même d'avoir vu les comptes de la Jazzstation.

Monsieur le Président : Il s'agit d'un subside qui était au départ de 50.000 euros et qui a ensuite été réduit en 2013 à 25.000 euros. Vous avez raison d'insister sur le fait que les comptes sont nécessaires. Je propose de reporter le point.

**3. Fabrique d'église Saint-Josse, compte de l'exercice 2013
Kerkfabriek van Sint-Joost, rekening van het boekjaar 2013**

Approuvé – Aangenomen.

4. Information des décisions relatives à l'article 234 alinéa 3 de la Nouvelle Loi communale

Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikel 234 lid 3 van de Nieuwe Gemeentewet

Madame Warnotte : Une question concernant le point 1 qui est une décision du 16 juillet 2014 de passer un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition de matériel de sport pour un montant de 1697,63 euros. D'habitude il est d'usage de préciser la destination des biens acquis par procédure de marché public. Par ailleurs, je constate que pour ce qui concerne les décisions visées à l'article 234 alinéa 3 de la nouvelle loi communale il est prévu que le conseil soit informé au conseil suivant la décision de ces points. La décision datant du 16 juillet 2014, ceci n'a pas été respecté puisque nous avons déjà eu un conseil communal entretemps.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour vos remarques, nous vous ferons parvenir par courrier la destination exacte de cette dépense.

Approuvé – Aangenomen.

5. Musée Charlier; Règlement général incluant les règles relatives à la location de salles .

Charliermuseum; Algemeen reglement met betrekking tot de verhuur van zalen .

Monsieur Mouhssin : Je salue la valorisation de cet espace et le fait de permettre à l'ensemble des associations d'en bénéficier. Un passage de l'article 3 me pose problème : il précise que l'aménagement particulier des lieux rend l'accès difficile aux personnes à mobilité réduite. Je m'étonne qu'un tel article se trouve dans un règlement. Je demande qu'il soit retiré et qu'une réflexion soit menée sur l'accueil des PMR dans ce musée.

Par ailleurs je rappelle ma demande à ce que le musée soit ouvert lors des dimanches mensuels gratuits. Ceci est également un moyen de faire connaître le musée.

Monsieur Azzouzi, échevin de la culture : Nous avons beaucoup travaillé avec le service de la culture afin de répondre à la volonté du Collège, conformément à la déclaration de politique générale, de permettre l'accès à la culture à tous. J'entends l'intérêt que porte monsieur Mouhssin à l'élargissement de la disponibilité du musée aux week-ends. Notre volonté est de pouvoir proposer dans les semaines qui viennent l'accès au musée le dimanche. La commune de Saint-Josse a adhéré au réseau des musées bruxellois dont plusieurs ouvrent le dimanche. Cela permet à des personnes n'ayant pas accès au musée en semaine de s'y rendre le dimanche. De plus, nous allons bientôt offrir la possibilité de louer des salles, essentiellement au rez-de-chaussée. Permettre à des entreprises de louer des parties du musée va contribuer au rayonnement de notre commune.

Monsieur Mouhssin : Je me réjouis de l'ouverture le dimanche. Mais je ne comprends pas le caractère uniquement négatif de l'article 3 qui signale que le musée n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Président : Les choses sont plus nuancées, la phrase ne dit pas que l'accès

au musée est interdit aux PMR. Le personnel aide volontiers lorsque le cas se présente, mais modifier le règlement pourrait ouvrir une brèche. Le personnel peut aider quelques PMR mais nous ne disposons pas du personnel permettant d'accueillir un groupe entier de PMR par exemple. Le musée est classé et il n'est pas possible d'installer des rampes partout. Il s'agit d'une indication qui permet à celui qui souhaite louer cet espace, comme il s'agit ici d'un règlement général concernant la location des espaces, d'avoir l'information immédiatement.

Monsieur Mouhssin : Serait-il possible de tourner la phrase de manière à envoyer un message plus positif ?

Monsieur le Président : Je propose de revenir lors du prochain conseil avec une tournure de phrase plus positive. Je considère dès lors le règlement accepté à l'exception de l'article 3.

Approuvé – Aangenomen.

6. Ecole Henri Frick et section maternelle de l'école néerlandophone; remplacement de la tuyauterie gaz percée par une nouvelle tuyauterie en apparent; application de l'article 249 de la nouvelle loi communale; approbation. School Henri Frick en kleuterafdeling van de nederlandstalige school; vervanging van de doorboorde gasleiding door een nieuwe zichtbare gasleiding; toepassing van artikel 249 van de nieuwe gemeentewet; goedkeuring.

Approuvé – Aangenomen.

7. Ecole Delclef; aménagement des combles, création de 4 nouvelles classes et d'un bloc sanitaire; autorisation de conclure la convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC financement alternatif. School Delclef; inrichting van de zolderverdieping, inrichten van 4 nieuwe klassen en van een sanitaire blok; toestemming om de overeenkomst af te sluiten betreffende de toekenning van een CRAC lening als alternatieve financiering.

Approuvé – Aangenomen.

8. Compte communal 2013; approbation. Gemeentelijke rekening 2013; goedkeuring.

Monsieur le Président : Il s'agit d'un compte présentant une différence négative de 1.365.000 euros. Vous aurez certainement remarqué que lors de la modification budgétaire en 2013 nous étions à 3.427.000 euros. Nous nous retrouvons à 4.792.000 euros. Ceci est notamment expliqué par toute une série de recettes non enregistrées qui ne dépendent pas de nous directement. Parmi ces recettes manquantes, je souhaiterais signaler : le précompte immobilier. Nous avons 1.200.000 euros qui n'ont pas été versés par l'état fédéral. A l'initiale 2013, il s'agissait de 23.340.946,49 euros qui devaient être versés. C'est un montant identifié par le ministère fédéral lui-même. A l'arrivée, nous n'avons reçu que 22.145.245,22 euros. Nous regrettons le retard pris au niveau de l'enrôlement par l'état fédéral. La commune de Saint-Josse, parmi d'autres, est réellement pénalisée.

Second élément expliquant cette différence négative : les subsides sommet européen, il s'agit de 445.000 euros n'ayant pas été versés. C'est un montant que l'on ne perd pas

mais qui accuse un retard au niveau du versement.

Un dernier élément : le fond des communes, nous perdons 300.000 euros suite au recalcul, la différence négative s'explique essentiellement par ces différents éléments.

Monsieur Clerckx : Je regrette que pour la première fois en 13 années, il n'y ait pas eu de note explicative sur ce budget. Nous l'avons toujours reçue et elle est très utile pour avoir une vue d'ensemble.

Madame Genot : Avec les comptes, il y a la liste des engagements reportés de 2013. Si je comprends bien, il s'agit de personnes que l'on a pas payé en 2013, est-ce bien cela ? De la même manière, nous avons également la liste des droits reportés.

Monsieur le Président : La réponse est très simple : nous n'avons pas reçu les factures, les engagements se retrouvent dans le budget mais nous attendons la facture.

Madame Genot : Et pour les droits reportés, s'agit-il d'entreprises auxquelles nous n'avons pas envoyé les factures ?

Monsieur le Président : Nous appelons cela des droits constatés au niveau des comptes. Vous verrez dans les comptes communaux 2013 que nous avons supprimé pour plus de 200.000 euros de montants que nous avons réalisé ne plus pouvoir récupérer pour des raisons telles que l'insolvabilité ou la faillite du débiteur. Nous continuons néanmoins à réclamer ces sommes.

Madame Genot : Il y a effectivement des magasins qui n'existent plus. Mais il y a également des sociétés qui ont pignon sur rue comme le supermarché Lidl ou le parking Scailquin qui nous doit une somme importante. On voit des dettes de 2009 de sociétés qui existent toujours, je ne comprends pas pourquoi ces dettes ne sont pas honorées.

Monsieur le Président : Ce qui explique aujourd'hui essentiellement la différence au niveau des comptes, ce sont les montants que j'ai cités en début de point. Afin d'y remédier, nous allons étudier la possibilité, comme le fait une autre commune bruxelloise —Auderghem je pense— d'atteindre un accord avec l'Etat afin de mettre à sa disposition un assistant administratif pour l'aider à enrôler le précompte immobilier pour la commune de Saint-Josse. Ceci serait un effort de la part de la commune qui nous rapporterait de l'ordre du million d'euros.

Madame Genot : J'entends la réponse macro, mais nous avons aussi beaucoup de micro, puisque nous avons une liste de 3300 noms de personnes n'ayant pas payé toute une série de choses qu'ils nous devaient. Qu'est-il fait pour des carrés qui nous doivent 46.000 euros, une antenne GSM pour 380.000 euros ? Toutes ces sommes misent bout à bout forment une liste impressionnante.

Monsieur le Président : Ce travail est réalisé. Il y a une partie qui est déjà soldée.

Monsieur Balsat : Je souhaiterais connaître la raison de la modification quant aux surfaces de bureau ?

Monsieur le Président : Le montant à ce niveau est inférieur à ce qu'il devrait être. Notre objectif est de remplir au plus vite la tour Astro, nous espérons un locataire s'acquittant de la taxe de bureaux en 2016. Le second dossier est la tour IBM. Le manque à gagner pour la commune est presque d'un million d'euros.

Approuvé – Aangenomen.

**9. Budget communal pour l'exercice 2014; service ordinaire; modification n° 1; service extraordinaire; modification n° 2.
Gemeentebegroting voor het dienstjaar 2014; gewone dienst; wijziging nr 1; buitengewone dienst; wijziging nr 2.**

Monsieur le Président : A l'initiale du budget 2014 nous avons un déficit de 1.792.000 euros et le collège a souhaité faire un effort et tendre vers l'équilibre, nous arrivons à un boni de 97.000 euros. Nous souhaitons déposer le budget 2015 à temps, en octobre.

Nous respectons le plan approuvé par la tutelle régionale. Le budget est amélioré de 1.890.807 euros de la manière suivante : nous récupérons une partie de la dotation versée au CPAS de Saint-Josse pour l'année 2013 pour 995.914 euros, par ailleurs nous avons surestimé les montants à payer au fond de pension, nous passons de 5.253.320 à 4.418.664 euros avec une économie de 813.257 à la clé. Le fond de pensions a été alimenté par la vente des parkings situés place Rogier, qui ont été vendus pour une somme plus élevée que prévu. Nous espérons un montant de 1,6 millions d'euros et en avons obtenu 2.177.000 euros. Ceci n'était pas budgété en 2014. Nous affectons ce montant immédiatement au fond de pensions. Ceci nous permet de réaliser une économie réelle dans le budget.

Il y a une augmentation au niveau des dépenses ; due à des dépenses que l'on peut qualifier d'inéluctables : assurances, énergie, frais des bâtiments. L'augmentation est de 1.064.000 euros.

Il y a une série de transfert de recettes : 64.000 en contrat de quartier ; 25.000 euros des marchés et braderies ainsi que plus de compensation fiscale : nous récupérons 117.400 euros suite à un calcul du ministère de l'enseignement en deçà de ce qui aurait dû être donné.

Petite augmentation de 67.500 euros au niveau des dépenses, due en grande partie à des intérêts de retard. La dette est contenue et passe de 8,5 à 8,6 millions.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter un budget en boni.

J'aurai l'occasion de présenter le budget 2015 lors de la prochaine séance, je l'espère. Je viendrai avec une série de mesures qui devront nous permettre d'améliorer encore la situation budgétaire de la commune.

Au niveau du service extraordinaire, il y a là aussi des évolutions. Le total des dépenses est prévu à 62 millions et le total des recettes à 74 millions. Il y a une augmentation en dépenses de 4 millions et une augmentation en recettes d'environ 2 à 3 millions. Nous sommes en boni au niveau de l'extraordinaire avec 11.692.000 euros au lieu de 13.292.800. Nous poursuivons les projets d'investissements chers à la commune.

Monsieur Balsat : Question technique sur l'extraordinaire en dépenses : majoration de 100.000 euros au niveau du traitement des immondices, je suppose qu'il s'agit du fruit de votre travail acharné afin de remettre de l'ordre dans nos rues ?

Monsieur le Président : Les déchets ont augmentés, et leur coût. Ceci est le résultat de nos actions.

Monsieur Mouhssin : Je souhaiterais souligner un petit malaise par rapport à l'extraordinaire. Le parking est vendu à l'extraordinaire et alimente le fond de pension à l'ordinaire. J'ai l'impression que l'exercice est dangereux. Qu'allez-vous vendre l'année prochaine pour alimenter le fonds de pension ?

Monsieur Clerckx : Je remarque un doublement du montant concernant les cultes.

Madame Warnotte : Une question à propos du budget a été posée par écrit par Monsieur Roekens, dont je souhaite excuser l'absence, de même que madame Vandenaabeele. Le technicien a envoyé la réponse à qui de droit mais celle-ci n'est ensuite pas arrivée au destinataire final. Je souhaiterais faire remarquer qu'il aurait été préférable que nous recevions cette réponse avant le Conseil afin de pouvoir travailler au mieux.

Monsieur le Président : Par rapport à la politique de rationalisation du patrimoine : Saint-Josse ne va rien galvauder. Les montants qui augmentent de manière considérable sont ceux liés aux frais de fonctionnement. La commune a acquis énormément de bâtiments ces dernières années : le bâtiment de la crèche de la gare, un nouveau bâtiment dans le quartier nord au croisement rue de la Prairie, rue de Brabant, la future esplanade Saint-Lazare... A chaque fois que nous avons un fonds, nous avons des moyens pour l'achat, pour la rénovation, mais après, il reste une ardoise pour la commune.

Nous sommes une commune qui joue un rôle d'assembleur. Par rapport à la communauté française en créant des écoles et des crèches. Par rapport à la région, en rénovant les quartiers. Notre rôle est d'acheter, de rénover et de mettre à la disposition. En tenant à l'œil la situation financière de la commune. Celle-ci exige que l'on prenne des décisions. La commune travaille à la rationalisation de son patrimoine. Ceci dans le but de soulager les frais de fonctionnement.

Quant à la question au niveau des cultes et posée par l'ancien échevin à la gestion de ceux-ci : nous prenons en charge les déficits au niveau des fabriques d'église. Cela date du code napoléon. Dont acte.

Les questions techniques sont ensuite abordées.

Page 11 :

Monsieur Mouhssin : Article 1040.123, dépenses de fonctionnement administratif, majoration de 76.000 euros, j'aurais souhaité savoir comment vous la justifiez.

Article 1040.125, dépenses de fonctionnement des bâtiments, majoration de 44.000 euros, idem.

Monsieur le Président : Fonctionnement administratif : il s'agit d'une facture concernant les passeports pour laquelle la commune a décidé de lisser le paiement. La commune payera cette année 66.000 euros de plus. Ces montants n'ont pas été réclamés en temps utile puis nous avons soudainement une ardoise de 289.000 euros. J'ai trouvé normal que l'on nous donne le temps de payer. Au lieu de décaisser 289.000 cette année, nous ne décaissons 60.000 et de même l'année prochaine.

Pour les 44.000 euros d'augmentation, il s'agit de factures énergétiques.

Madame Warnotte : Augmentation des frais de formation administrative : augmentation considérable. Cela me réjouit, je voudrais savoir quel personnel cela concerne, l'article est le 1060.123.

Monsieur le Président : Il s'agit de formations pour lesquelles nous avons reçu des demandes. Notamment au niveau du travail préventif, pour citer un exemple : le domaine de la nationalité afin d'être à jour par rapport aux changements qui ont eu lieu ou encore par rapport aux inscriptions dans la commune.

Page 12.

Monsieur Mouhssin : Administration des finances et des domaines : précisions sur les deux majorations : 61.000 (article 1240.125) de dépenses pour le fonctionnement des bâtiments et rien n'avait été prévu pour loyer et charges locatives des immeubles : une majoration de 19.000 euros est portée.

Monsieur le Président : Pour le 1^{er} : frais énergétiques, pour le second : 2 années de canon pour la Jazz station.

Monsieur Mouhssin : Services généraux, article budgétaire 1310.123, dépenses de fonctionnement administratif, majoration de 27.500, à quoi est-elle due ?

Monsieur le Président : Il s'agit de montants à payer à Arista, la médecine du travail.

Page 14

Monsieur Mouhssin : Services généraux, article 1330.465 : contributions spécifiques, majoration de 15.000 euros et au niveau imprimerie 11.200 euros ?

Monsieur le Président : Il s'agit de subsides supplémentaires pour les services de rénovation urbaine. Il s'agit de recettes.

Page 17

Monsieur Mouhssin : Dépenses de fonctionnements techniques, article 3300.124 : majoration au niveau de la police communale de 66.555.

Monsieur le Président : Il s'agit de reliquats du Gèsu, c'est la dépense au niveau du SIAMU que la commune a faite et dont le remboursement est ensuite demandé à la région qui s'était portée garante. Il s'agit d'une dépense-recette.

Monsieur Mouhssin : Toujours police communale : article 3300.911 : remboursement des emprunts à charge : majoration de 65.000 euros.

Monsieur le Président : Il s'agit des emprunts pour les caméras.

Page 19

Monsieur Mouhssin : Au niveau des voiries : article 4240.125.

Monsieur le Président : Il s'agit de frais énergétiques.

Monsieur Mouhssin : J'ai du mal à comprendre l'augmentation liée aux frais énergétiques. Nous n'avons pas eu un hiver rigoureux, je peux comprendre une majoration de 10, 15 ou 20% mais nous sommes ici quasiment à 75%.

Monsieur le Président : Les budgets sont prévus selon les règles budgétaires de la région. L'estimation est ensuite confrontée à la réalité.

Page 20

Monsieur Mouhssin : Dépenses et fonctionnement technique dans l'industrie, commerce et classes moyennes. Article 5200.124, majoration de 10.000 euros.

Monsieur le Président : Il s'agit des investissements que nous avons réalisés par rapport à l'organisation des parkings, vous observerez ensuite une recette correspondante de 25.000 euros. Il s'agit d'un beau retour sur investissement, nous créons des recettes.

Page 27

Monsieur Mouhssin : Au niveau des traitements, jeunesse, je vois une majoration de 20.400 à l'article 7612.111. Il y a eu des nominations au niveau du service jeunesse ?

Monsieur le Président : Oui.

Monsieur Mouhssin : Je suis heureux de l'apprendre.

Monsieur Clerckx se plaint du nombre de questions de Monsieur Mouhssin pour des montants sans enjeu d'après lui. Monsieur Mouhssin décide, pour faire plaisir à Monsieur Clerckx et à titre de cadeau de mariage à celui-ci d'abrégé sa liste de questions. L'assemblée rit de bon cœur du bon mot. Monsieur Kir demande à ce que l'épisode soit porté au PV.

Monsieur Mouhssin : Page 35, article 8310.435 concernant le CPAS : contribution spécifique, je vois une diminution de près d'un million d'euros.

Monsieur le Président : Il s'agit du remboursement. La politique communale en matière budgétaire est très claire. Ce que nous nous astreignons comme restriction budgétaire, nous demandons la même rigueur à la police et au CPAS. Lorsque l'on a donné une plus grosse donation et que l'argent est là, nous demandons un retour. Nous le faisons pour toutes les dépenses, idem pour la zone de police.

Madame Warnotte : Majoration des subsides directs aux ménages, page 40, article

8790.331 : 10.000 et 11.500 à la page suivante. Je souhaiterais savoir ce que recouvre exactement ce poste.

Monsieur le Président : Il s'agit de subsides qui sont arrivés. Je pense qu'il s'agit du budget participatif dans le cadre de la rénovation urbaine.

Adopté – Aangenomen

Ont voté non : M. Mouhssin et Mme Warnotte.

**10. Fête islamique du Sacrifice octobre 2014; convention avec Bruxelles-Ville.
Offerfeest op oktober 2014; overeenkomst met Brussel-Stad.**

Madame Warnotte : La demande ne concerne que l'abattage de moutons alors que la demande d'abattage de 2 vaches aurait été faite à la commune.

Monsieur le Président : Il s'agit d'une compétence fédérale : une agence a été créée, il s'agit de l'AFSCA. Cette entité agréée les sites d'abattage, y compris les sites temporaires. Le travail est très bien réalisé et depuis plusieurs années nous n'avons plus les problèmes que nous avons auparavant. Le dépliant distribué par l'agence indique très clairement où l'on peut procéder à l'achat et au sacrifice du mouton.

Nous nous sommes portés partenaires de la Ville de Bruxelles qui est l'organisateur. L'abattage de mouton y est organisé, pas celui de vaches. Il faudrait orienter ces personnes en dehors de Bruxelles où il y a des possibilités dans ce domaine.

Approuvé – Aangenomen.

**11. Marché de travaux pour la rénovation de l'atelier sis rue de l'Ascension, 24; travaux préalables d'installation de compteurs d'électricité et de gaz; information.
Opdracht voor renovatiewerken van het atelier gelegen Bergopstraat, 24; voorafgaande installatiewerken van elektriciteits- en gasmeter; informatie.**

Prise de connaissance – Kennisneming.

12. Proposition de motion au Conseil communal de Saint-Josse concernant le projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique (TTIP) et ses conséquences sur les entités locales. - report du 1/9/2014

Le point est reporté au prochain Conseil en accord avec Mme Genot.

13.FEDER « objectif 2013 »; immeubles sis chée de Louvain 189-193A; avenant n° 1 à la convention « Objectif 2013 : investissons ensemble dans le développement urbain » du 3 décembre 2010.

Approuvé – Aangenomen.

Suivent les interpellations :

Monsieur le Président propose que les questions soient posées d'une traite et que l'échevin réponde ensuite.

Monsieur Mohammad : Dans les années qui suivent, Bruxelles devra relever plusieurs défis, notamment le boom démographique. Il y aura donc davantage de places à créer dans les écoles primaires. Notre commune dispose de cinq écoles (primaires) francophones et d'une néerlandophone.

En ce qui concerne Saint-Josse, observe-t-on des variations de notre population scolaire ?

Ces variations sont-elles de nature à augmenter l'offre de places disponibles ?

Quelles sont les grandes tendances de cette rentrée ?

Depuis septembre 2014, l'implantation « tournesols » est devenue autonome. Une nouvelle direction a été désignée en juin dernier. Quelle est la situation dans cet établissement, depuis cette rentrée ?

En ce qui concerne notre patrimoine (bâtiments scolaires), pouvez-vous m'indiquer ce qui est mis en œuvre par l'administration pour la préserver et quelles sont les projets qui en découleront dans les années à venir ?

Évaluation du Nouveau règlement d'ordre intérieur du Lycée Guy Cudell; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.

Monsieur Mouhssin : Le lundi 23 juin 2014, le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode a adopté le nouveau règlement d'ordre intérieur du lycée Guy Cudell. Des dispositions sur le code vestimentaire sont prévues. Les tatouages visibles sont interdits ainsi que les barbes longues.

Les jeunes filles ne seront autorisées à porter un maquillage et du vernis à ongle "discret" qu'à partir de la troisième année. La possession de gsm et de tout matériel audio sera désormais exclue dans l'enceinte du Lycée (même éteint).

Pourriez-vous me faire savoir si des élèves qui ne respectaient pas le règlement, ont été exclus ?

Je souhaiterais savoir si des élèves mineurs ont été renvoyés chez eux car ils ne respectaient pas le règlement ?

Pourriez-vous me faire savoir si des jeunes hommes portant une barbe trop longue ont été amenés à la tailler plus courte ?

Des moyens financiers ont-ils été débloqués pour aider les familles les plus démunies à acheter des vêtements conformes au règlement ?

Un nouveau cap pour le Lycée; interpellation introduite par M. Ahmed Medhoune, Conseiller communal.

Monsieur Medhoune : Le navire amiral de la commune a connu de fortes turbulences.

L'Echevin Boïkete a, avec l'aide de toute l'équipe, identifié les problèmes et proposer un plan de solution et des échéanciers.

Je souhaiterais l'entendre sur l'état d'avancement de ces mesures. Plus particulièrement :

- sur l'offre redessinée avec deux nouvelles options : « sciences sociales » et « assistant en maintenance PC/réseaux ». Ces options vont-elles s'ouvrir ?
- sur la clarification des situations administratives des enseignants. Comment a évolué le nombre de contentieux ?
- sur la nouvelle direction.

Malgré le peu de recul, pouvez-vous me dire si ces mesures ont contribué au maintien ou à la croissance des effectifs du Lycée ?

Enfin, comment qualifiez-vous le climat de travail et le dialogue social actuel au sein de l'école ?

Monsieur Boïkete : Je propose de commencer par le fondamental, avec les données dont nous disposons aujourd'hui sur la population scolaire dans nos écoles. Le comptage de la rentrée a lieu au premier octobre, de ce comptage dépendront nos moyens. Celui-ci sera disponible dans quelques jours. Les données ne devraient pas varier sensiblement. Nous avons 5 implantations. La population scolaire au 26 septembre était de 1447 élèves. A la même période l'année passée, ce nombre était de 1385 : on observe une augmentation de 4,48 %. Cette augmentation s'observe diversement au niveau de nos différents établissements. Certains ont connu une augmentation là où d'autres sont restés stables. Dans l'ensemble, l'augmentation n'est pas de nature à être considérée comme alarmante. Ce n'est pas pour autant que nous allons réduire l'investissement. Sur les Tournesols, c'est une implantation qui est devenue autonome et qui passe de 212 à 224 élèves et nous avons maintenant une classe par année. Ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous nous réjouissons de cette nouvelle.

Pour répondre à la question de Monsieur Mouhssin concernant l'application du règlement d'ordre intérieur au lycée Guy Cudell. Non, des étudiants n'ont pas été renvoyés chez eux car ils ne respectaient pas le règlement. Si des jeunes hommes portant la barbe ont été amenés à la tailler plus courte : non. Enfin, des moyens financiers ont ils été débloqués pour financer l'achat de vêtements : oui.

Le code vestimentaire n'existe pas par lui-même. Il fait partie d'une politique plus générale visant à redresser la situation dans ce lycée. On a parlé longuement, ici au sein du conseil communal, des mesures qui ont été prises en matière de régularisation de la situation administrative des enseignants. A la rentrée, sur le plan administratif, les choses se sont bien passées. Tous les enseignants ont reçu leurs attributions ainsi que leurs horaires une semaine avant la rentrée.

Est-ce que l'ensemble des mesures entreprises pour relever l'image du lycée ont porté leurs fruits ? Oui. La population est passée de 440 à 465 élèves. La confiance portée par les parents est en augmentation.

Le nombre de personnes dans le dispositif à l'attention des primo arrivants est passé de 26 à 60. La base s'élargit. Il s'agit d'une très bonne rentrée au niveau du premier degré.

Pour les options, un des objectifs était de redynamiser certaines filières. L'option sciences sociales avait été lancée l'année dernière. Cela avait échoué. Cette année, cela réussit.

Nous souhaitions ouvrir une cinquième classe de général, cela n'a pas été possible, il nous fallait 8 élèves, nous en avons eu 9 mais ils ne sont pas tous arrivés au même moment. Ce fut par contre le cas pour l'option PC et maintenance réseau. Il s'agit de la première école offrant cette option à Bruxelles et la seconde en Belgique francophone.

Monsieur Jassin : Au niveau des travaux publics portant sur le patrimoine scolaire, au plus tard en novembre, nous aurons l'occasion de nous pencher sur le budget extraordinaire 2015-16 et 17. Effectivement, nous passons dorénavant à une analyse triennale. Fondamentalement, nous souhaitons, au niveau des travaux publics, travailler d'une manière globale en réalisant d'abord une étude du bâtiment. Nous effectuons ensuite les travaux en fonction des priorités. Actuellement, le travail consiste essentiellement en de la maintenance dans l'urgence. Il faut changer notre fusil d'épaule et voir la maintenance à plus long terme. Au niveau de l'école Joseph Delclef, en 2014, 4 nouvelles classes ont été installées dans les combles. Ceci est emblématique du défi démographique. Les travaux sont en phase terminale et nous pourrions bientôt inaugurer ces classes. Nous avons également peint l'ensemble des classes de ce bâtiment et avons installé un système d'alarme. Dans l'école Arc-en-Ciel, l'ensemble des classes a aussi pu être repeint pour la rentrée, installation d'une alarme également et remplacement de la chaudière du concierge. Ecole Tournesols, toujours mise en place d'un système d'alarme et pour la nouvelle école, des travaux divers. Je propose que l'on voie cela de manière plus approfondie lors du traitement du budget extraordinaire.

Monsieur Clerckx : Au niveau de l'enseignement, où en est-on avec l'école néerlandophone dont on attend depuis plusieurs années l'extension, comme il s'agit d'une école qui a beaucoup de succès. Et quid de la nouvelle nouvelle école (sic) a-t-on avancé sur ce dossier important ?

Monsieur Mouhssin : Je prends acte : aucun élève mineur n'a été renvoyé chez lui parce qu'il ne respectait pas le règlement.

Monsieur le Président : Pour la question de l'extension des écoles. Je ne vais pas ici dévoiler ce sur quoi nous sommes actuellement en train de travailler, le collège recevra des rapports, nous avançons sur des pistes qui sont réelles. Nous espérons boucler d'ici la fin de l'année les engagements tant par rapport à l'extension de l'école flamande que par rapport au repositionnement de la nouvelle école qui est située aujourd'hui dans ce que l'on a appelé l'îlot Guy Cudell puisque Guy Cudell habitait rue Scailquin.

La séance publique est levée à 21h32.